

Délibération du Conseil Municipal du Lundi 19 Octobre 2026

Délibération n°20261910-005

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de suffrages exprimés :	13
Date de convocation :	8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, Mme TRIBET Aurélie, Mme LAVERDANT Emilie, M. PAIN Pierre, Mme DÉMERY Annick, M. SABARLY Denis, M. DAUDON Anthony, Mme SAUMON Aurélie, M. DHAENENS Joachim, Mme ABBA Bertille, M. MAILLIEN Mathieu, M. COURTAUD Pascal, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme MOULINAT Lucie, Mme LAMOT Annie

Absents :

Pouvoirs : M. DUFAY Dominique a donné pouvoir à Mme ELION Virginie

M. MAILLIEN Mathieu est nommé secrétaire de séance

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « CARTE ACHAT PUBLIC »

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune d'Aigurande est dotée de 3 cartes achats public à la Caisse d'Épargne (service administratif, service technique et restaurant scolaire). Le contrat arrive à échéance le 30 novembre 2026. Madame le Maire explique au conseil municipal que ces cartes achats public permettent de régler les fournisseurs locaux sans délais, que le montant mensuel des dépenses est limité, le « sans-contact » ne fonctionne pas et qu'il ne peut pas être retiré d'argent. Madame Le Maire précise que le règlement du relevé des opérations se fera par prélèvement automatique. Le contrat est d'une durée de 1 an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Les conditions financières :

- Forfait carte : 34 € HT/ mois pour la 1^{ère} carte puis 13 € HT par carte supplémentaire
- Commission sur flux : 0,70 % à partir du 1^{er} euro par transaction

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement du contrat « carte achat » aux conditions financières ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat des cartes achats.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL,**

**Le Secrétaire de séance,
Mathieu MAILLIEN**



**Le Maire,
Virginie ELION**

Publiée le :